



## SYNDICAT NATIONAL DES CADRES ET TECHNICIENS DU NOTARIAT

*Votre soutien fait notre force*

gb21845-foi

# ELECTIONS AU COMITE MIXTE DEPARTEMENTAL

Chères collègues, chers collègues,

Comme tous les TROIS ANS vous êtes appelés à renouveler votre Comité Mixté siégeant auprès de votre Chambre Départementale ou de votre Chambre Interdépartementale.

Au cours du temps, les comités mixtes ont perdu les prérogatives importantes qu'ils avaient au moment de leur création en 1945. Malgré nos demandes répétées de réformer ces structures pour les adapter à notre temps, les Comités Mixtes continuent leur activités.

Le **COMITE MIXTE** reste le lieu privilégié de la distribution de l'Aide Sociale du Notariat au côté de l'aide sociale fournie par la CRPCEN.

Le **COMITE MIXTE** instruit les dossiers de demandes d'attribution des bourses scolaires, allocations de vacances, subventions pour acquisition ou travaux immobiliers (logement) et d'aides diverses que vous adressez à vos chambres respectives.

Une fois traités par vos élus, ces dossiers sont adressés au **COMITE MIXTE NATIONAL**, structure paritaire nationale dénommée, « Conseil Supérieur du Notariat siégeant en comité mixte », qui délivre les aides auxquelles vous avez souscrit.

Votre vote importe car ce sont les membres des comités mixtes régionaux et des chambres interdépartementales qui élisent les membres du **COMITE MIXTE NATIONAL** ;

Vos suffrages nous ont donné un nombre d'élus suffisants pour acter la mise en place du "guichet unique" en collaboration avec la CRPCEN

### Le guichet unique pour l'action sociale

Pour simplifier vos démarches d'action sociale un « guichet commun » entre la CRPCEN et le CSN-comité mixte est opérationnel, améliorant la qualité du service à vous rendre.

Dans un premier temps seule une plate-forme commune d'accueil téléphonique est active au numéro **01 44 90 20 12**, ouverte les mardi et jeudi après-midi.

**Actuellement des enjeux importants** se jouent dans la profession, notamment à la CRPCEN où les pouvoirs publics demandent une harmonisation des aides sociales. Nos représentants font des propositions pour faire encore mieux qu'avant en relevant les plafonds de ressources.

**Votre vote nous donnera encore plus de légitimité et de force pour vous défendre auprès des Pouvoirs Publics et du Conseil Supérieur du Notariat** ainsi qu'auprès des autres instances professionnelles.

**Nous devons montrer notre volonté de maintenir nos oeuvres sociales**

# VOTEZ ET FAITES VOTER

SNCTN CFE-CGC

GFPP – Maison de la CFE-CGC – 59/63 rue du Rocher - 75008 PARIS – Tél. 01.55.30.13.18

Contact : [snctn.cfe.cgc.notaires@gmail.com](mailto:snctn.cfe.cgc.notaires@gmail.com) – Site : [www.cgc-notaires.fr](http://www.cgc-notaires.fr) - Facebook : [cgc-notaires](https://www.facebook.com/cgc-notaires)

CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT CGC